

1504.

*Saint-André.*

Vincent Espiard, pour dix ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 24 r.)

*Lyon.*

Claude Besson, pour dix ans.

(*Ibidem*, fol. 17 r.)